08/05/2019

RAPPORT

Réunion de concertation AFSCA – BOP (Beroepsorganisaties van de BMO's/Organisations Professionnelles des CDM)

Présents :
Jean-Marie Dochy (JMD), DG Contrôle, Directeur général
Paul Mullier (PMU), DG Contrôle, Directeur régional FR
Jos Dusoleil (JDL), DG Contrôle, Directeur régional NL
Lieven Vandemeulebroecke (LVE), Chef ULC OVB et président du groupe de travail « Gestion des CDM »
Hadewich Lempens (HLS), DG Contrôle, UNIC, inspecteur
Estelle De Roeck (EDK), DG Contrôle, UNIC, inspecteur
Delphine Loose (DLE), DG Contrôle, UNIC, inspecteur-vétérinaire, rapporteur
Koen Rogge, délégué IVDB
Chris Landuyt, délégué VDV
Paul Roland (PR), délégué CRFOMV

À leur demande, les organisations professionnelles des CDM – la VDV et l'IVDB – seront désignées par l'abréviation **BOP** (= Beroepsorganisaties voor de BMO's / Organisations Professionnelles des CDM) dans le présent rapport.

Absents / Excusés :
Esther Mulkers (EMS), DG Contrôle, directeur administration centrale
Vétérinaires du NGROD
Dierenartsen in de VoedselKeten (DVK)
Union Professionnelle Vétérinaire (UPV)

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. État d'avancement des points d'action
3. Aspects financiers et budgétaires : adaptation des honoraires à l'indice santé 2019
4. État d'avancement des contrôles renforcés
5. État d'avancement Brexit
6. Réponse à la lettre de la VNK

7. Divers :

   - État d'avancement de l'appel à candidatures pour CDM vétérinaires
   - État d'avancement de l'appel à candidatures pour CDM non vétérinairesRévision de la procédure « Sélection et suivi des CDM-auditeurs »
   - Révision de la procédure 5 « Validation Adminlight CDMO »
   - Révision de la procédure 6 « Évaluation des CDM » Révision des fiches de suivi
   - Révision des fiches d'accompagnement
   - Révision de la fiche d'évaluation
8. Points des représentants des CDM
   - Lettre de la VDV (VDV)
   - Rémunération, recyclage – formation, transformation, rotation, activité CDM pour la Région flamande, remarques procédures transmises (VDV et IVDB)

La réunion est ouverte à **9h30** sous la présidence de J.-M. Dochy.
La réunion est clôturée à **12h25**.

1. Approbation de l'ordre du jour	Les BOP s'excusent pour le retard concernant l'envoi des points communs de l'ordre du jour IVDB – VDV étant donné la collaboration récemment renouvelée. JMD trouve que la collaboration est un point positif.	L'ordre du jour a été approuvé.	
2. État d'avancement des points d'action	**1/** PMU indique que la documentation relative au cas spécifique concernant la procédure d'abattage d'urgence n'a pas été transmise à JMD par l'IVDB. Cela fait déjà plus d'un an et il est décidé de clôturer ce point d'action. **2/** Les BOP demandent s'il est possible de leur transmettre non seulement les procédures à revoir, mais aussi tous les documents intéressants soumis lors de la réunion. PMU est d'accord. **3/** JMD se demande ce que les BOP souhaitent tirer des documents demandés concernant les négociations (2005) entre l'AFSCA et les associations vétérinaires. Les BOP expliquent qu'elles souhaitent avant tout savoir comment les accords existants ont été créés afin de les actualiser si nécessaire. JMD explique qu'un document FVIB a été rédigé par UNIZO et qu'une série de propositions ont été faites. Par la suite, une réunion a été organisée en interne avec un certain nombre de membres internes et externes en vue de finaliser la convention-cadre et la convention d'exécution, puis les cahiers des charges. Une note a ensuite été transmise au Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique de l'époque, R. Demotte, ainsi qu'au Conseil des Ministres. Les BOP demandent si elles peuvent examiner cela avec un certain nombre de collègues et formuler des remarques si nécessaire. JMD dit qu'une copie leur sera envoyée. **4/** PMU explique que les règles concernant la signature des conventions ont été expliquées aux ULC lors du CCR (NL et FR) de novembre. Ce point d'action peut être clôturé. **5/** Ce point d'action peut être clôturé. JDL a fourni un feed-back aux	L'AFSCA enverra une copie par e-mail aux BOP.	D'ici la prochaine réunion de concertation.

	BOP concernant les paramètres sur base desquels les CDM sont sélectionnés pour la certification vers la Chine. **6/** Ce point d'action peut être clôturé. JDL a déjà envoyé une réponse aux BOP quant à la situation spécifique concernant la validation du bon de commande.		
3. Aspects financiers et budgétaires	PMU présente le calcul des honoraires et du supplément par certificat pour 2020, et précise qu'il s'agit d'une estimation. Les BOP disent savoir que l'estimation est faite en mai et que le calcul effectif ne peut être réalisé qu'en novembre à l'aide de l'indice santé (adapté) de l'année en question mais que les différences sont généralement minimes. JMD explique que les chiffres provisoires pour le budget doivent avoir été communiqués en mai, l'estimation est donc prise en considération. Lors de la réunion de novembre, le calcul sera alors réalisé sur base des derniers chiffres.		
4. Contrôles renforcés suite au scandale de fraude dans le secteur de la viande	DLE fait brièvement le point sur la situation en ce qui concerne les contrôles renforcés dans le secteur de la viande : le nombre de contrôles effectués non conformes, les principaux scopes et les mesures prises. DLE explique qu'en 2019, les contrôles renforcés seront réalisés dans le cadre du plan d'inspection annuel avec le scope « fraude » et qu'ils seront effectués par un CDM pour le secteur de la transformation. Dans les abattoirs, le contrôle renforcé est effectué par l'inspecteur-vétérinaire. Les BOP auraient également aimé recevoir cette présentation à l'avance afin de pouvoir formuler leurs éventuelles remarques. JMD précise que ces présentations sont purement informatives et que les éventuelles questions pourront toujours être transmises par la suite, de manière à ne pas exercer de pression supplémentaire sur les collaborateurs. Si les présentations sont déjà prêtes, cela ne pose évidemment pas problème. Le retard encouru au niveau des contrôles renforcés à réaliser est dû à un nombre insuffisant de CDM.Une inspection est remplacée par un contrôle renforcé. Les BOP estiment		

	qu'il serait préférable de créer d'une part un pool de CDM chargés exclusivement des inspections et d'autre part un pool de CDM chargés exclusivement de la certification/des inspections. Les CDM, avec les cahiers de charges VI et VII, auraient ainsi le temps de développer l' expertise.En raison d'un manque de missions pour une même entreprise,, cela n'est actuellement pas possible. Certains jeunes collègues n'effectuent pas de contrôles renforcés mais réalisent de nombreuses certifications, malgré un manque d'expérience qui ne peut être comblé par le biais de la formation continue. JMD dit qu'il faut trouver un juste milieu entre la spécialisation et la capacité à accomplir différentes tâches, tant pour les fonctionnaires que pour les CDM. Une spécialisation peut accroître l'efficacité à ce niveau-là, mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la chaîne alimentaire. JMD ajoute que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de possibilités d'amélioration dans plusieurs domaines. La façon de contrôler peut également être adaptée. La 1re ligne du contrôle concerne la surveillance et constitue une étape très importante pour la préservation de la sécurité de la chaîne alimentaire. Des contrôles spécifiques doivent être effectués sur certains points sensibles à ce moment-là (et un peu moins à l'avenir). Ces contrôles spécifiques (tels que les contrôles renforcés) nécessitent des formations spécifiques. Les CDM jouent un rôle à cet égard (ex. check-list (CL) hygiène). La 2e ligne du contrôle concerne la détection de la fraude, une approche plus graduelle du contrôle. JMD dit que l'AFSCA est en train d'évoluer. Au début, la certification et l'inspection étaient réalisées séparément, de manière à ce que le certificateur puisse contrôler l'inspecteur (cela vaut aussi pour les abattoirs et les ateliers de découpe). Cette pratique est parfois moins efficace en termes de disponibilité et de déplacements. Les BOP sont d'accord avec JMD, mais soulignent également l'importance de la motivation du CDM, qui diminue s'il faut par exemple réaliser uniquement 4 missions par mois et que le CDM n'est pas rémunéré pour le travail préparatoire. JMD comprend. Concernant la rotation des inspections dans les entreprises, LVE explique qu'une rotation annuelle n'est pas l'objectif visé mais que cela est parfois nécessaire (en raison d'un départ à la pension, d'un conflit d'intérêts, etc.). Les BOP déclarent qu'on leur a communiqué que la rotation était		

	annuelle. JMD explique qu'une partie des CDM et des contrôleurs/inspecteurs (C/I) doivent être généralistes et que d'autres doivent être généralistes *et* en mesure de réaliser des missions plus spécifiques. Les BOP répondent que l'on ne peut pas attendre de ces CDM/C/I qu'ils sachent tout ou qu'ils aient tout lu à ce sujet (ex. abattoir). JMD signale que les CDM ne font pas d'inspections dans les abattoirs. LVE abonde en ce sens et ajoute que dans les abattoirs, les CDM sont assistés par un CDM-RA. Les BOP disent que la valorisation (= confort offert) est la même pour les CDM au niveau de la certification, de l'expertise et de l'inspection. De nombreux CDM n'ont toutefois pas envie d'accomplir certaines tâches, telles que les inspections (beaucoup d'études et d'administration, mission lourde). Les BOP demandent davantage de soutien pour les CDM/C/I afin de booster un peu leur motivation. JMD est d'accord et dit qu'il est plus intéressant de restreindre le nombre de personnes et de laisser ceux qui sont actifs acquérir davantage de connaissances (10 personnes 20h plutôt que 20 personnes 10h), bien entendu aussi en fonction des disponibilités. JMD attire l'attention sur le fait que le CDM est un indépendant qui a la possibilité de refuser une serie de tâches s'il le souhaite. La motivation du CDM à prester davantage d'heures peut aussi être suscitée par un équilibre des prestations (6-8h), ainsi qu'une allocation supplémentaire (TRACES). JMD comprend que la motivation joue un rôle, mais il estime qu'il est très important d'avoir des personnes bien formées et que l'investissement dans les formations des CDM doit être rentable. JDL trouve bizarre qu'il y ait une rotation annuelle des CDM à l'ULC WVL. Il va examiner ce qui peut expliquer cette situation. LVE explique que cela dépend de plusieurs facteurs et que c'est en partie possible. JMD dit que la règle pour la rotation est fixée à tous les 5 ans dans les abattoirs et à tous les 3 ans dans le secteur TRA, et que les CDM ne peuvent retourner dans la même exploitation qu'après 2 ans.		

5. État d'avancement Brexit	JDL donne un aperçu de l'impact du Brexit sur les règles et les contrôles en vigueur pour la santé publique ainsi que la santé animale et végétale. Il ajoute que cette présentation est la même que celle qui est donnée au secteur. Concernant l'analyse d'impact, il s'est avéré qu'il fallait davantage d'ETP en interne : 60 ETP en cas de « deal » et 234 ETP en cas de « no deal ». Des recrutements sont actuellement en cours (déjà 14 personnes recrutées, 14 autres à venir) et l'AFSCA a reçu l'accord du Ministre pour recruter 115 ETP dans le cadre du Brexit. Un site Internet dédié au Brexit et un call center ont également été mis sur pied. JMD souhaite souligner que tout cela n'a pas été réalisé au dernier moment, mais que la première proposition concernant les besoins de l'AFSCA avait déjà été transmise le 1er juin 2018 dans une note au Ministre, puis soumise au Conseil des Ministres le 1er juillet 2018. La deuxième proposition a été remise au Ministre en octobre 2018, mais aucune décision n'a été formulée à ce sujet. Ce n'est qu'en janvier 2019 que la première décision a été prise concernant l'autorisation de commencer les sélections (officiellement). Aucune décision budgétaire n'a été prise à ce moment-là, mais l'AFSCA a reçu 20% du budget (dotation). Les contractuels ont été payés à l'aide de recettes propres (autofinancement). Le 15 mars 2019, l'AFSCA a reçu l'autorisation ainsi que le budget nécessaire. Les BOP s'indignent de la politique et observent également ce ressenti chez différents collègues. Les BOP demandent si, en cas de Brexit dur, le commerce des sous-produits animaux depuis le R-U vers l'UE relèvera de la règle des 3 mois. JDL le confirme. JDL explique qu'en cas de Brexit dur, le commerce d'aliments pour animaux depuis le R-U vers l'UE aura un impact considérable pour les importations et pour les CDM (contrôle physique PCF). Concernant la circulation des ferries depuis le R-U (cas particuliers), JDL explique que pour les échanges commerciaux, Zeebruges n'a pas encore d'agrément pour les animaux vivants. Le commerce n'est donc pas possible via les PCF en Belgique, excepté par avion. JDL raconte qu'il est difficile de conclure des accords avec les compagnies de ferries en ce qui concerne la subdivision des marchandises destinées à l'UE et au R-U. Le calcul ne prévoyait pas non plus que la douane travaillerait 24/7. Le temps d'attente des		

	marchandises, dont il n'est pas possible de bien rationaliser les itinéraires, va donc augmenter pour les opérateurs. Les BOP demandent si la chaîne du froid est respectée à bord du ferry. JDL répond que c'est bien le cas : le chargement de marchandises est directement placé sur le ferry. Le problème se situe selon lui principalement au niveau des chiens et chats susceptibles de devoir être mis en quarantaine. Un espace de quarantaine est prévu à bord du ferry, portconnect prévoit les facilités nécessaires au sol. JDL ajoute qu'on n'a pas encore défini ce qui se passerait avec l'île de Man. JDL conclut que tout cela va avoir un impact énorme, mais que de nombreuses questions demeurent sans réponse et que la balle est dans le camp du R-U. Les BOP disent qu'il est évident que cela va se terminer en « no deal ».		
6. Réponse à la lettre de la VNK	JMD dit qu'il y répondra en même temps qu'aux lettres des autres organisations professionnelles (**Point 8** Ordre du jour). Les BOP demandent à recevoir cette lettre également. JMD répond que ce n'est pas possible, à moins que les BOP en fassent formellement la demande à la VNK et que celle-ci soit d'accord. Les BOP disent que la VNK est une petite organisation et qu'il est dommage que cette action (lettre) n'ait pas été en consultation avec IVDB et VDV.		
7. Divers : **a) État d'avancement de l'appel à candidatures de CDM vétérinaires**	PMU présente le recrutement des CDM vétérinaires suite à l'appel du 25 janvier 2019. PMU explique que 59 candidatures NL (dont 13 déjà CDM) et 27 candidatures FR (dont 2 déjà CDM) ont été reçues suite à l'appel à candidatures publié le 25 janvier 2019. 52 candidats NL et 25 candidats FR ont été invités ; 49 candidats NL et 25 candidats FR se sont présentés à l'entretien d'évaluation. 41 candidats NL (dont 8 déjà CDM) et 16 candidats FR (dont 1 déjà CDM) ont réussi. Les conventions-cadre et conventions d'exécution n'ont pas encore été signées car les dossiers administratifs ne sont pas encore en ordre. Les BOP ont l'impression que le nombre de candidats qui réussissent est plus élevé qu'avant. JMD confirme et explique qu'il s'agit d'un investissement de plusieurs années et que l'AFSCA est davantage		

	présente dans les universités, les foires, etc. JDL ajoute que nous insistons sur le fait que les candidats doivent se préparer et qu'ils le font mieux qu'avant. Les BOP demandent si des CDM seront engagés dans le cadre du Brexit. JMD répond que le recrutement de CDM pour le Brexit proprement dit n'est pas prévu et qu'il a été décidé au Conseil des Ministres de recruter des contractuels. Il n'y a pas de séparation nette entre le travail des CDM et celui des fonctionnaires. JDL ajoute que les CDM peuvent être affectés n'importe où et qu'à terme on pourra davantage travailler avec des CDM.		
b) État d'avancement de l'appel à candidatures de CDM non vétérinaires	PMU présente le recrutement des CDM non vétérinaires. PMU explique que 6 candidatures NL et 4 candidatures FR ont été reçues suite à l'appel à candidatures publié le 25 janvier 2019. 5 candidats NL et 2 candidats FR ont été invités ; tous les candidats ont répondu présents à l'entretien d'évaluation. 2 candidats NL et 2 candidats FR ont réussi et pourront signer leur convention-cadre et leur convention d'exécution dès que leur dossier administratif sera en ordre. Les BOP présument que ce faible nombre est lié au fait qu'un CDM non vétérinaire n'est pas toujours indépendant. JMD explique que l'AFSCA travaille déjà avec des CDM vétérinaires depuis 1986, tandis qu'elle ne travaille avec des CDM non vétérinaires que depuis 2011. Il faudra un certain temps avant que l'AFSCA soit également connue auprès de ces derniers en tant qu'adjudicateur potentiel.		
c) Révision de la procédure « Sélection et suivi des CDM-auditeurs »	LVE présente les modifications apportées à la procédure suite à la révision effectuée dans le cadre du système Q. Il explique que la principale modification consiste en la suppression de la fréquence pour le lancement des appels à candidatures. Les BOP trouvent cela bizarre car il est selon elles nécessaire de lancer des appels à candidatures plus souvent. PMU explique que plusieurs personnes reprises sur la liste ne sont pas sélectionnées par les OCI. JMD ajoute que les OCI préfèrent souvent travailler avec des CDM qui sont déjà auditeurs au sein de leur organisation.		

d) Révision de la procédure 5 « Validation Adminlight CDMO »	LVE présente les modifications apportées à la procédure 5 suite à la révision effectuée dans le cadre du système Q. Il raconte que le flowchart relatif au bon de commande et aux prestations ALCDMO a notamment été adapté. Les BOP font remarquer que la procédure parle de « bon de commande », tandis qu'il est question d'« état des prestations » dans la convention d'exécution. LVE explique que l'application utilise le mot « bon de commande » et que la convention d'exécution 2020 sera adaptée en ce sens.		
e) Révision de la procédure 6 « Évaluation des CDM »	LVE présente les modifications apportées à la procédure 6 dans le cadre du système Q pour les documents connexes. Les BOP ne font aucune remarque à ce sujet.		
f) Révision des fiches de suivi	LVE présente la révision des fiches de suivi dans le cadre du système Q. Les BOP ne font aucune remarque à ce sujet.		
g) Révision des fiches d'accompagnement	LVE présente les adaptations des fiches d'accompagnement suite à la révision effectuée dans le cadre du système Q. Les BOP ne comprennent pas pourquoi il est fait mention du remplacement envisagé de la fiche d'accompagnement TRA. LVE explique que le CDM doit contacter l'ULC en temps utile afin de signaler qu'il n'est pas en mesure de réaliser la mission d'inspection en question. En accord avec l'ULC, l'adaptation peut parfois être ajoutée au mois suivant.		
h) Révision de la fiche d'évaluation	LVE présente la révision effectuée dans le cadre du système Q. Les BOP ne font aucune remarque à ce sujet.		

8. Points des représentants des CDM **a. Lettre de la VDV**	JMD se demande ce que les BOP entendent par la 'Débâcle du 7 novembre 2010'. JMD trouve dommage que l'AFSCA soit pointée du doigt à tort par les organisations professionnelles. Les BOP répondent qu'il s'agit de la proposition discutée lors de la précédente réunion de concertation, qui consiste en trois points et dont il n'est rien advenu, mais que l'AFSCA n'est pas tenue comme responsable de cela. JMD réplique que l'AFSCA a fait la proposition de sa propre initiative et que les organisations professionnelles l'ont approuvée. L'AFSCA l'a ensuite transmise au Ministre.		
b. Rémunération, recyclage – formation, transformation, rotation, activité CDM pour la Région flamande, remarques procédures transmises (IVDB et VDV)	RÉMUNÉRATION JMD commence par le fait qu'il ne sera pas possible de prendre une décision en comparant les recettes et les dépenses, car plusieurs autres éléments doivent être repris dans la comparaison. Les recettes incluent également des coûts (encadrement des CDM, suivi des non-conformités, etc.). JMD dit que l'AFSCA ne dispose pas de tous les chiffres et que dans la comparaison, tous les bénéfices d'une entreprise ne vont pas automatiquement aux collaborateurs, mais aussi à leur encadrement. Les BOP mentionnent que les points suivants ont été tirés du BusinessPlan 2018-2020 : en 2018, l'AFSCA a reçu une dotation de 94 millions d'euros ainsi que 76 millions d'euros provenant des rétributions, dont 36 millions d'euros via les CDM. JMD répond que ce dernier point n'est pas correct. Diverses tâches (ex. certification) sont aussi réalisées par des fonctionnaires. Les BOP déclarent que la moitié des recettes de l'AFSCA proviennent des CDM. JMD répond que ce n'est pas correct. Les BOP demandent si une décision politique est nécessaire s'ils souhaitent gagner plus d'argent . JMD explique que l'AFSCA a effectué une comparaison entre le salaire d'un CDM et celui d'un inspecteur-vétérinaire contractuel. JMD remet ces documents. Les BOP trouvent que la communication et la transparence sont une bonne chose. Les BOP évoquent la nécessité d'une rémunération plus élevée (en plus		

	de l'indexation annuelle) pour les missions liées à tous les cahiers des charges et dit qu'il reste 17 euros des 45 euros nets et que cela n'équivaut pas à un contrat de 10 ans. Les BOP abordent aussi la rémunération à partir du 1er kilomètre. JMD explique que le premier pas a déjà été fait pour l'avenir et qu'il n'y avait pas de budget disponible pour une rémunération à partir du premier kilomètre. Il dit qu'il appartiendra désormais au nouveau gouvernement de déterminer quels sont les points ou les personnes prioritaires. JMD dit qu'il convient de déterminer s'il faut en demander plus aux opérateurs pour les contrôles et ajoute que le secteur doit également être d'accord. Il explique que ce n'est pas un problème pour les plus grands abattoirs, mais que ce n'est pas une possibilité pour la plupart des abattoirs. Les BOP expliquent que 40% des étudiants empruntent de l'argent pour pouvoir terminer leurs études de vétérinaire et qu'ils se retrouvent avec toutes sortes de crédits sur les bras lorsqu'ils commencent à travailler. JMD indique qu'une augmentation du salaire horaire n'accroît pas la motivation, mais qu'une diminution de celui-ci a néanmoins un effet démotivant. Les BOP estiment qu'une augmentation du salaire horaire constitue bel et bien un facteur de motivation chez les plus jeunes collègues. JMD est d'accord. Les BOP demandent pourquoi on applique, à l'indemnité kilométrique, une TVA de 6% en PRI et de 21% en TRA. JMD répond qu'une TVA de 6% s'applique à l'indemnité kilométrique pour les activités liées à l'agriculture, contre une TVA de 21% dans le secteur TRA. Il conclut qu'il s'agit essentiellement d'un problème comptable, pour lequel l'AFSCA demandera des explications au SPF Finances. Une concertation avec le secteur sera organisée en juin, une proposition à ce sujet pourrait donc être soumise au Ministre avant l'été. Il dit que le gouvernement est en affaires courantes et qu'il s'agit d'un accord de principe. Les BOP demandent si une intervention par mission est possible pour le travail préparatoire accompli à domicile par le CDM. JMD signale que tout le travail doit être accompli chez l'opérateur et repris dans le temps car le CDM est payé pour cela. L'encodage dans ALCDMO est la seule chose qu'il reste à faire à la maison.		

RECYCLAGE – FORMATION

JMD dit que les formations constituent une exigence de l'Ordre des Vétérinaires et qu'il a l'impression qu'on demande à l'AFSCA de payer pour l'Ordre.

LVE dit que le calcul de 70 euros par formation x 50 heures n'est pas correct. JMD confirme. Les BOP se demandent s'il n'est pas possible de baisser le nombre d'heures de formation en fonction de l'ancienneté. JMD répond que plus on a d'ancienneté, plus il faudrait suivre d'heures de formation puisque les jeunes collègues disposent de connaissances plus actuelles et qu'ils bénéficieraient davantage de formations plus pratiques. JMD trouve que suivre 2 jours de formation par tranche de 200 jours de travail (1%) doit être faisable pour un vétérinaire. Les BOP demandent si l'ULC ne peut pas assurer la dispense de formations. JMD dit que l'AFSCA a une mission de contrôle et qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour assurer les formations. L'argent pour la surveillance du bien-être animal se situe au niveau des Régions et JMD estime que c'est à ces dernières que les BOP devraient demander cela.

Les BOP proposent que la réunion, qu'ont les CDM des abattoirs avec le CDM-RA et au cours de laquelle des informations spécifiques leur sont données, compte comme des heures de formations supplémentaires . JMD n'est pas d'accord. Il peut comprendre l'augmentation du salaire des CDM, mais pas la diminution du nombre d'heures de formation. Il faut en effet également satisfaire aux exigences de l'Ordre des Vétérinaires. JMD dit que les heures de formation représentent seulement 1% du temps et que les salaires peuvent augmenter de 1%, mais que le nombre d'heures de formation ne peut pas diminuer. LVE déclare que la formation continue fait implicitement partie de la formation universitaire et suppose que l'IPV/Formavet est ouvert à la concertation avec les BOP à ce sujet. PMU ajoute qu'une concertation bisannuelle est organisée avec l'IPV et l'AFSCA. À la question de savoir si les formations peuvent être dispensées par un C/I, JMD répond qu'il faut en discuter étant donné que l'organisation paie le fonctionnaire pour la formation, mais que la préparation de celle-ci se fait pendant le travail pour l'AFSCA.

	TRANSFORMATION À la question de savoir si les check-lists peuvent être disponibles dans Word, JMD répond que cela sera encore discuté mais que la signature de l'opérateur doit y être apposée et qu'il faudra donc les imprimer. ROTATION JMD explique que l'on vise l'objectif d'une rotation tous les 3 ans dans le secteur de la transformation et tous les 5 ans dans les abattoirs et que les cas individuels doivent être examinés séparément. ACTIVITÉ CDM POUR LA RÉGION FLAMANDE JMD communique qu'une proposition, à ce sujet, a été envoyée au Ministre. Il dit qu'un bon contrôle des abattoirs aura lieu si 25 ETP se chargent du bien-être animal / de la santé animale. Les BOP font remarquer qu'il faut prendre conscience des conséquences en cas d'arrêt de la chaîne. JMD conclut qu'un système objectif doit être mis sur pied pour l'implémentation des mesures.		